

**PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

A l'attention de Monsieur LE PRÉFET  
12 Rue des Saints-Pères  
77000 MELUN

Samois sur Seine, le 14 décembre 2020

Objet : accueil des gens du voyage

Monsieur le Préfet,

CASA, association pour la sauvegarde du CADre de vie SAMoisien, rassemble des citoyens de notre commune soucieux de préserver notre « village de caractère ».

À ce titre, nous souhaitons vous saisir à propos du projet d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Samois.

Après des débats houleux et passionnés entre la municipalité et les habitants autour de ce sujet, un consensus s'était établi début 2019 pour l'ouverture d'une aire de 10 emplacements (20 véhicules) sur une partie du camping du Petit Barbeau (environ un quart de la surface). Ce projet avait reçu l'aval de la Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF) et semblait soutenu par les représentants de l'État.

Pourtant, force est de constater que la situation n'a pas évolué dans ce sens depuis.

L'accord officiel de l'État n'a jamais été mis en œuvre : ni via le déclassement partiel de cette parcelle de la forêt domaniale, propriété de l'ONF, ni par un autre type d'arrangement avec cet organisme.

En conséquence, depuis de nombreux mois, le terrain de camping, le parking le jouxtant et la route y accédant font l'objet d'une occupation sauvage qui dépasse très largement les 20 véhicules envisagées.

La zone forestière environnante, au lieu d'être **un havre de biodiversité s'est transformée en déchetterie** à ciel ouvert : dépôts incessants d'encombrants, excréments, déchets variés et avariés, ... La proximité de la Seine pose un autre souci environnemental (des machines à laver sont notamment vidangées dedans, ... ).

Cette zone autrefois haut lieu de promenade pour les samoisiens et les touristes (plage, carré nautique, sentiers forestiers, chemin de halage) est devenue impraticable. Nous vous invitons à venir sur les lieux pour le constater de visu.

La concentration trop importante et incontrôlée des gens du voyage sur ce lieu s'est accompagnée de dérives inquiétantes : faits de proxénétisme constatés par des voisins, braconnage nocturne, ... C'est une **zone de non-droit** qui s'est installée sur le territoire de la commune.

## CASA

association pour la sauvegarde du CADre de vie SAMoisien

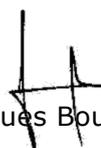
Les Samoisiens sont aujourd'hui exaspérés. L'État donne en effet l'impression de fuir ses responsabilités. D'un côté il ne donne pas suite à l'accord de principe qui avait été trouvé, bloquant de ce fait l'aménagement de l'aire d'accueil, de l'autre il s'interdit d'intervenir pour faire évacuer les installations sauvages, arguant que ladite aire n'est pas opérationnelle.

Nous sollicitons donc une intervention de votre part pour débloquer le dossier à l'ONF (et au Ministère de l'Agriculture).

Si toutefois, en conclusion, il s'avérait que la faisabilité du projet est définitivement compromise, nous demanderions au Président de la CAPF, au titre de sa compétence, après sollicitation du Maire de Samois, de trouver un nouvel emplacement à l'extérieur de notre village. En effet, la taille de celui-ci (2.056 habitants) l'exonère de toute obligation en matière d'accueil des gens du voyage.

Dans tous les cas, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour faire évacuer les lieux et permettre à ces espaces de redevenir compatibles avec l'appellation « **forêt de protection** ».

Vous remerciant du temps que vous consacrerez à examiner ce dossier et dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, notre considération distinguée.



Jacques Bousquet  
Président

Copies à :

- le Directeur général de l'ONF, M. Bertrand Munch
- le Président de la CAPF, M. Pascal Gouhoury
- le Maire de Samois, M. Michel Chariau